

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022099

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2022

Objet : AOO GTR FOURNITURES DE VEHICULES D INCENDIE ET DE SECOURS PROGRAMME EQUIPEMENT
PLURIANNUEL RELANCE MARCHE 19A097

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 01/07/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-099 AOO GTR Programme équipement pluriannuel av 2 marche 19A097.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2022-099 Avenant 2 Marche n°19A097 fournitures de vehicules.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220627-2022099-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-099

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du vingt-sept juin à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 21 juin 2022.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Etaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : AOO GTR Fournitures de véhicules d'incendie et de secours – Programme d'équipement pluriannuel - Relance Marché N°19A097

- Vu** le code général des collectivités territoriales;
- Vu** les articles L.2194-1 et suivants de la partie législative du code de la commande publique ;
- Vu** les articles R.2194-1 et suivants de la partie réglementaire du code de la commande publique;

Le groupement de commande des SDIS de la région Occitanie « fourniture de véhicules et d'engins d'incendie et de secours – programme pluriannuel – lot 2 » a pour objet l'achat de VSAV L2H2.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert européen sans minimum et sans maximum, mais avec des quantités estimatives.

Ce marché a été notifié à la société SANICAR le 3 septembre 2019 pour une durée de 4 ans.

La présent avenant a pour objet de prendre en compte la nouvelle norme Euro Vie version confort.

En effet, celle-ci conduit à changer de la motorisation telle que prévue initialement dans le cahier des clauses techniques particulières.

Ainsi, la motorisation, initialement de 135 cv, passe à 145 cv Energy Euro VIe.

De plus, cette nouvelle réglementation impose un changement de version du châssis. La version devient « confort avec climatisation ».

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

ENTENDU le rapport de Monsieur Jean-Jacques FERRIER,

APRÈS en avoir délibéré,

01 JUL. 2022

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT le présent avenant;
AUTORISENT le Président du conseil d'administration à signer le présent avenant.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,



Gilbert HEBRARD

01 JUIL. 2022

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.